

Les membres du conseil d'administration

Mandat 2020-2025



PRÉSIDENT

Dominique Vermeulen
COLLÈGE 3
MASTAING (59)



1^{er} VICE-PRÉSIDENT

Michel Colin
COLLÈGE 2
AUDRUICQ (62)

1^{er} collège • 9 membres

REPRÉSENTANTS DES EXPLOITANTS
AGRICOLIS NON-EMPLOYEURS
DE MAIN-D'ŒUVRE

2^{ème} collège • 12 membres

REPRÉSENTANTS DES SALARIÉS

3^e collège • 6 membres

REPRÉSENTANTS DES EMPLOYEURS
DE MAIN-D'ŒUVRE

2 membres

REPRÉSENTANTS
DES ASSOCIATIONS
FAMILIALES

Le bureau



Annie Desmet
PRÉSIDENTE DU CPSSNS*
CAMPHIN EN PEVELE (59)



Emmanuel Dalle
VICE-PRÉSIDENT
SAULTY (62)



Patricia Coëtsier
VICE-PRÉSIDENTE DU CASS*
WASQUEHAL (59)



Patrice Dubois
PRÉSIDENT DU CD 59
HORNAING (59)



Guy Torchy
PRÉSIDENT DU CD 62
DAINVILLE (62)



Etienne Laude
VICE-PRÉSIDENT
SALLY LEZ CAMBRAI (59)



Martine Potdevin
PRÉSIDENTE DU CASS*
CUINCY (59)



Hervé Facon
PRÉSIDENT DU CPSS
VILLEREAU (59)



Cécile De Contes
VICE-PRÉSIDENTE
AVONDANCE (62)



Alain Blanquart
ARQUES (62)



Patrick Caroux
CONTEVILLE LES BOULOGNE (62)



Dominique Bossu
AIRE SUR LA LYS (62)



Jean-Yves Bracq
LILLE (59)



Myriam Derosiaux
AIRE SUR LA LYS (62)



Valérie Legrand
DROUVIN LE MARAIS (62)



Jean-Marie Lemaire
ZUDAUSQUE (62)



Annie Dejonghe
BROUCKERQUE (59)



Catherine Gérard
SOLRE LE CHATEAU (59)



Sylvain Fourrier
LUMBRES (62)



Didier Ranvin
ARQUES (62)



Michel Robinet
SANCOURT (59)



Christophe Leroux
CAMBLAIN L'ABBE (62)



Hervé Lingrand
LEFOREST (62)



Olivier Masse
ORCHIES (59)



François Serpaud
LEWARDE (59)



Régis Verbeke
NIEURLET (59)



Maryvonne Verdure
TORTEFONTAINE (62)

Siègent également au conseil d'administration, avec voix consultatives,
3 représentants du personnel désignés par le comité social et économique :
Delphine Ammeleyn, Frédéric Lefebvre et David Jaquet.

* CPSNS : Comité de protection sociale des non-salariés agricoles
CPSS : Comité de protection sociale des salariés agricoles
CD : Comité départemental
CASS : Comité d'action sanitaire et sociale
(*La présidence et la vice-présidence du comité d'action sanitaire et sociale fonctionnent en alternance annuelle.)